

# MDxHealth SA

Société anonyme

CAP Business Center  
Zone Industrielle des Hauts-Sarts  
Rue d'Abhooz 31  
4040 Herstal, Belgique  
TVA BE 0479.292.440 (RPM Liège, division Liège)

<p><b>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</b> tenue le mercredi 25 mai 2022 à 10h00</p>
---

Le 25 mai 2022, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de MDxHealth SA (la "**Société**") est tenue dans les bureaux de Maître Stijn Raes, notaire, à Kortrijksesteenweg 1147, 9051 Gand, Belgique.

## OUVERTURE DE LA REUNION

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est ouverte à 10h00 par Ahok BV, représentée par M. Koen Hoffman, administrateur indépendant et président du conseil d'administration (le "**Président**").

Le Président note que, conformément au droit applicable, le français est la langue de travail applicable pour la réunion.

## COMPOSITION DU BUREAU

Conformément aux statuts de la Société, le Président désigne M. Jean-Michaël Scelso en qualité de secrétaire.

Au vu du nombre limité de personnes présentes à la réunion, aucun scrutateur n'est désigné.

Le Président constitue, ensemble avec le secrétaire, le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

## DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président fait les déclarations suivantes à propos de la convocation et de la composition de l'assemblée.

### *Ordre du jour*

Le Président expose que la présente assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour et les propositions de résolutions suivantes:

#### **1. Rapports sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes annuels consolidés**

Communication et discussion (a) du rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021, (b) du rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021, (c) du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021, et (d) du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

#### **2. Approbation des comptes annuels statutaires (non consolidés)**

Communication, discussion et approbation des comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021 et approbation de l'affectation du résultat tel que proposé par le conseil d'administration.

*Proposition de résolution* : L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 et d'approuver l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

### **3. Comptes annuels consolidés**

Communication et discussion des comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

### **4. Décharge de responsabilité des administrateurs**

Décharge de responsabilité des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

*Proposition de résolution* : L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge à chacun des administrateurs qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

### **5. Décharge de responsabilité du commissaire**

Décharge de responsabilité du commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

*Proposition de résolution* : L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge au commissaire qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

### **6. Rapport de rémunération**

Communication, discussion, et approbation du rapport de rémunération préparé par le comité de nomination et de rémunération et approuvé par le conseil d'administration, et inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

*Proposition de résolution* : L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

### **7. Nomination de Donnie M. Hardison Jr. en tant qu'administrateur indépendant**

En tenant compte de la recommandation du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration recommande que la nomination de Donnie M. Hardison Jr. en tant qu'administrateur indépendant de la Société soit confirmée et poursuivie pour une période de trois ans. Pour de plus amples informations concernant Donnie M. Hardison Jr., il est fait référence à la déclaration de gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels (non-consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021. Notamment, le 29 septembre 2021, le conseil d'administration a nommé Donnie M. Hardison Jr. en tant qu'administrateur indépendant de la Société par cooptation suite à la démission de TSTILL ENTERPRISES LLC, représentée par Timothy Still, en tant qu'administrateur indépendant. Donnie M. Hardison Jr. a poursuivi le mandat de TSTILL ENTERPRISES LLC, qui a été nommé pour une durée de trois ans, s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022. Sur la base des informations fournies par Donnie M. Hardison Jr., il satisfait aux exigences applicables pour être nommé en tant qu'administrateur indépendant conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et à la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

*Proposition de résolution* : L'assemblée générale des actionnaires décide de confirmer la nomination par cooptation, suite à la démission de TSTILL ENTERPRISES LLC, de Donnie M. Hardison Jr., et

nomme par la présente Donnie M. Hardison Jr., en tant qu'administrateur indépendant de la Société au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2025 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024. La rémunération de l'administrateur sera telle que prévue par la politique de rémunération de la Société, telle qu'approuvée de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires et (sous réserve des dispositions de la politique de rémunération) telle que décidée par l'assemblée générale spéciale des actionnaires tenue le 30 Juillet 2020 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 27 mai 2021.

*Note* : Si la résolution proposée au point 7 est approuvée par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration de la Société sera composé de (1) Michael K. McGarrity, Chief Executive Officer (CEO), administrateur exécutif et administrateur délégué (jusqu'en 2023), (2) Ahok BV, représentée par Koen Hoffman, administrateur indépendant et président du conseil d'administration (jusqu'en 2025), (3) Donnie M. Hardison Jr., administrateur indépendant (jusqu'en 2025), (4) Hilde Windels BV, représentée par Hilde Windels, administrateur indépendant (jusqu'en 2023), (5) Qaly-Co BV, représentée par Lieve Verplancke, administrateur indépendant (jusqu'en 2024), (6) RR-Invest S.à.r.l., représentée par M. Rudi Mariën, administrateur non-exécutif (jusqu'en 2024), (7) Valiance Advisors LLP, représentée par Jan Pensaert, administrateur non-exécutif (jusqu'en 2024), (8) Regine Slagmulder BV, représentée par Regine Slagmulder, administrateur indépendant (jusqu'en 2023), et (9) Eric Bednarski, administrateur non-exécutif (jusqu'en 2023).

### ***Convocations***

Le Président déclare que, conformément à l'article 7:128 du Code des sociétés et des associations, les convocations pour la présente assemblée générale des actionnaires, reprenant entre autres l'ordre du jour, les résolutions proposées et d'autres informations requises par le Code des sociétés et des associations, ont été publiées trente (30) jours calendrier avant cette assemblée dans :

- le Moniteur belge du 25 avril 2022 ; et
- l'Echo du 25 avril 2022.

Des copies des publications sont présentées au bureau et paraphées par les membres du bureau. Celles-ci seront conservées dans les livres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

Le 25 avril 2022, la Société a également publié un communiqué de presse sur son site web, annonçant la convocation de la présente assemblée générale des actionnaires.

Le Président déclare que, conformément aux articles 7:128 et 7:132 du Code des sociétés et des associations, les avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ont également été envoyés par courrier électronique au moins trente (30) jours calendrier avant la tenue de l'assemblée aux administrateurs de la Société, au commissaire de la Société, aux titulaires d'actions nominatives émis par la Société et aux titulaires de droits de souscription.

Les pièces afférentes à ces convocations sont, à titre de preuve, présentées à l'assemblée pour consultation. Ces pièces seront annexées au présent procès-verbal en Annexe A et conservées avec le procès-verbal de cette assemblée dans les livres de la Société.

En outre, à partir du 25 avril 2022, la documentation suivante a été mise à la disposition du public et des titulaires de titres émis par la Société sur le site web de la Société ([www.mdxhealth.com](http://www.mdxhealth.com)):

- la convocation à l'assemblée générale ordinaire ;
- les documents à soumettre à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires auxquels il est fait référence dans l'ordre du jour ;
- un aperçu du nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation ;
- un formulaire de participation pour les titulaires de titres émis par la Société ;

- un formulaire de procuration pour permettre aux titulaires de titres émis par la Société d'être représentés à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à travers un mandataire ; et
- un formulaire de vote par correspondance.

Les preuves seront conservées avec le procès-verbal de cette assemblée dans les livres de la Société. La Société n'a reçu aucune requête, telle que décrite dans le Code des sociétés et des associations, de la part d'actionnaires qui, seuls ou ensemble avec d'autres actionnaires, détiennent au moins 3% du capital en vue de placer des sujets additionnels à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et/ou de proposer des projets de résolutions liés à des sujets qui ont été ou doivent être inclus dans l'ordre du jour.

### *Registre et liste de présence*

La date d'enregistrement pour l'assemblée générale ordinaire des actionnaires était le mercredi 11 mai 2022 à minuit (00h00, heure belge) (la "**Date d'Enregistrement**"). Conformément à la législation applicable, seules les personnes qui sont titulaires de titres émis par la Société à la Date d'Enregistrement susmentionnée ont le droit de prendre part et, le cas échéant, de voter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Un registre a été préparé dans lequel, pour chaque actionnaire ayant notifié son intention de participer à l'assemblée, les informations suivantes ont été mentionnées: (i) l'identité de l'actionnaire et son domicile ou siège, (ii) le nombre d'actions détenues à la Date d'Enregistrement, et (iii) une description des documents qui indiquent la détention d'actions à la Date d'Enregistrement. Ce registre est annexé au présent procès-verbal en Annexe B.

En outre, une liste de présence a aussi été établie, avec mention de (i) l'identité des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, (ii) le domicile ou siège de ces actionnaires, (iii) le cas échéant, l'identité du mandataire de ces actionnaires, et (iv) le nombre d'actions que ces actionnaires détenaient à la Date d'Enregistrement et avec lesquelles ils prennent part au vote. La liste de présence indique également les administrateurs et le commissaire présents ou représentés à l'assemblée, ainsi que les titulaires des droits de souscription émis précédemment par la Société, présents ou représentés à l'assemblée. La liste de présence a été signée par le mandataire, ou (le cas échéant) le Président pour le compte, des actionnaires, des administrateurs, du commissaire et des titulaires de droits de souscription représentés à l'assemblée. La liste de présence est annexée au présent procès-verbal en Annexe C. Les procurations y afférentes seront également conservées avec la liste de présence et le procès-verbal de cette assemblée dans les livres de la Société.

De plus, une liste séparée a été établie pour les actionnaires qui ont valablement exprimé leur vote par correspondance conformément à l'article 39 des statuts de la Société et aux modalités prévues dans la convocation à la présente assemblée générale ordinaire des actionnaires, dans laquelle les informations suivantes ont été mentionnées : (i) l'identité des actionnaires qui ont valablement exprimé leur vote par correspondance, (ii) le domicile ou le siège des actionnaires concernés, et (iii) le nombre d'actions avec lesquelles ces actionnaires participent au vote. La liste de formulaire de votes par correspondance est annexée au présent procès-verbal en Annexe D.

Les listes susmentionnées et le registre sont présentés au bureau et sont par la suite arrêtés, paraphés et signés par les membres du bureau. Les listes ainsi que le registre seront conservés dans les livres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

Tous les titulaires de titres émis par la Société présents ou représentés à l'assemblée repris dans le registre et les listes susmentionnées ont respecté les formalités afin d'être admis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires conformément aux statuts de la Société, au Code des sociétés et des associations et tel qu'indiqué dans la convocation.

Les certificats qui furent déposés relativement aux actions dématérialisées, les lettres qui furent introduites relativement aux actions nominatives et les procurations soumises par les actionnaires seront conservés dans les livres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

### ***Participation***

Le Président expose que le capital de la Société s'élève à **EUR 118.662.067,69** et est représenté par **155.969.226 actions**, sans valeur nominale, chacune représentant la même fraction du capital de la Société. Sur base de la liste de présence susmentionnée et de la vérification de l'admission à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, il apparaît que 81.819.842 actions au total ou 52,46% des actions émises et existantes sont présentes ou représentées à l'assemblée.

### ***Droits de vote***

#### **Actions**

Le Président expose que, conformément à l'article 25/1 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la "**Loi de Transparence**"), nul ne peut prendre part au vote d'une assemblée générale des actionnaires pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux titres dont il a notifié la possession et en a dûment informé la Société, au moins vingt (20) jours avant la date de l'assemblée, conformément aux articles 6 et 7 de la Loi de Transparence.

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, les seuils pertinents pour une notification sont fixés à trois pour cent (3%), cinq pour cent (5%) et les multiples de cinq pour cent (5%) des droits de vote en circulation.

Pour l'ensemble des actionnaires présents ou représentés, il est établi que ceux-ci prennent part au vote avec toutes les actions qu'ils ont présentées au vote.

#### **Droits de souscription**

Le Président expose que, conformément à l'article 7:135 du Code des sociétés et des associations, les titulaires de droits de souscription peuvent participer à la présente assemblée mais avec voix consultative seulement.

### ***Quorum et vote***

Conformément au Code des sociétés et des associations, il n'y a pas d'exigence de quorum pour le vote sur les sujets repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Chacune des propositions de résolution sous les sujets repris à l'ordre du jour susmentionné sera adoptée si elle est approuvée à une majorité simple des voix valablement émises.

Chaque action donne droit à une voix.

### ***Tiers admis à l'assemblée***

Un certain nombre de personnes participent à l'assemblée, telles que certains membres du personnel de la Société et des tiers engagés par la Société pour fournir des services en rapport avec l'assemblée générale des actionnaires. Sur proposition du Président, l'assemblée admet ces personnes. Les personnes susmentionnées ont signé la liste de présence concernant les personnes qui ne sont pas actionnaires ou qui le sont mais qui n'ont pas rempli les formalités pour être admises à l'assemblée.

### **VÉRIFICATION DE LA CONVOCATION ET DE LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE**

Les déclarations susmentionnées du Président sont vérifiées et approuvées par tous les membres de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Ensuite, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires détermine et confirme qu'elle a été valablement convoquée et est valablement constituée et est autorisée à délibérer et voter sur les sujets repris à l'ordre du jour de l'assemblée.

## **DÉLIBÉRATION ET RÉOLUTIONS**

Sur proposition du Président, l'assemblée entame l'examen des sujets à l'ordre du jour.

### ***Présentation des documents***

Le Président résume les sujets à l'ordre du jour de l'assemblée.

Le Président présente à l'assemblée la documentation suivante qui a été mentionnée dans les premiers sujets de l'ordre du jour de l'assemblée :

- le rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021 ;
- le rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021 ;
- le rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021 ;
- le rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021 ;
- les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021 ;
- les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 ; et
- le rapport de rémunération.

Le Président déclare que ces documents ont été mis à la disposition des administrateurs, du commissaire et des titulaires de titres émis par la Société conformément aux statuts de la Société et au Code des sociétés et des associations. Le Président indique également que ces documents ont été mis à la disposition des titulaires de titres émis par la Société et du public via le site web de la Société. Les documents concernés seront conservés dans les livres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

L'assemblée acte que la documentation a été présentée. L'assemblée décharge le Président de la lecture de la documentation qui a été présentée.

### ***Questions***

Chaque titulaire de titres émis par la Société avait le droit de poser des questions aux administrateurs et au commissaire sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires. Le Président informe l'assemblée qu'aucun titulaire de titres n'a soumis de questions écrites au préalable à la réunion conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations et aux modalités prévues dans la convocation.

Par la suite, après la discussion, aucune question n'est posée par l'assemblée conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, relativement aux documents présentés à l'assemblée et aux sujets repris à l'ordre du jour de l'assemblée.

### ***Délibération et votes***

Ensuite, sur proposition du Président, l'assemblée générale procède à la délibération et aux votes relatifs à chaque sujet repris à l'ordre du jour.

Les sujets à l'ordre du jour sont traités individuellement.

## 1. Rapports sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes annuels consolidés

Ce point à l'ordre du jour concerne la communication et discussion (a) du rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021, (b) du rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021, (c) du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021, et (d) du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

Le Président ordonne qu'une copie de ces documents soit annexée au présent procès-verbal en Annexe E.

Ce point à l'ordre du jour ne requiert pas de résolution.

## 2. Approbation des comptes annuels statutaires (non consolidés)

Ce point à l'ordre du jour concerne la communication, discussion et approbation des comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021 et approbation de l'affectation du résultat tel que proposé par le conseil d'administration.

Le Président ordonne qu'une copie de ce document soit annexée au présent procès-verbal en Annexe F.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de [●]% :

*L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 et d'approuver l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.*

**Vote:** Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) Votes prononcés valides : 81.819.842 pour 155.969.226 actions, soit 52,46% du capital.
- (b) Votes pour ladite résolution : [●]
- (c) Votes contre ladite résolution : [●]
- (d) Abstentions : [●]

## 3. Comptes annuels consolidés

Ce point à l'ordre du jour concerne la communication et discussion des comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

Le Président ordonne qu'une copie de ce document soit annexée au présent procès-verbal en Annexe G.

Ce point à l'ordre du jour ne requiert pas de résolution.

## 4. Décharge de responsabilité des administrateurs

Ce point à l'ordre du jour concerne la décharge de responsabilité des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de [●]% :

*L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge à chacun des administrateurs qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.*

**Vote:** Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés valides : 81.819.842 pour 155.969.226 actions, soit 52,46% du capital.
- (b) Votes pour ladite résolution : [●]

- (c) Votes contre ladite résolution : [●]
- (d) Abstentions : [●]

## 5. Décharge de responsabilité du commissaire

Ce point à l'ordre du jour concerne la décharge de responsabilité du commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de [●]% :

*L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge au commissaire qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.*

**Vote:** Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés valides : 81.819.842 pour 155.969.226 actions, soit 52,46% du capital.
- (b) Votes pour ladite résolution : [●]
- (c) Votes contre ladite résolution : [●]
- (d) Abstentions : [●]

## 6. Rapport de rémunération

Ce point à l'ordre du jour concerne la communication, discussion, et approbation du rapport de rémunération préparé par le comité de nomination et de rémunération et approuvé par le conseil d'administration, et inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de [●]% :

*L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.*

**Vote:** Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés valides : 81.819.842 pour 155.969.226 actions, soit 52,46% du capital.
- (b) Votes pour ladite résolution : [●]
- (c) Votes contre ladite résolution : [●]
- (d) Abstentions : [●]

## 7. Nomination de Donnie M. Hardison Jr. en tant qu'administrateur indépendant

Ce point à l'ordre du jour concerne la nomination de Donnie M. Hardison Jr. en tant qu'administrateur indépendant.

En tenant compte de la recommandation du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration recommande que la nomination de Donnie M. Hardison Jr. en tant qu'administrateur indépendant de la Société soit confirmée et poursuivie pour une période de trois ans.

Pour de plus amples informations concernant Donnie M. Hardison Jr., il est fait référence à la déclaration de gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes annuels (non-consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021. Notamment, le 29 septembre 2021, le conseil d'administration a nommé Donnie M. Hardison Jr. en tant qu'administrateur indépendant de la Société par cooptation suite à la démission de TSTILL ENTERPRISES LLC, représentée par Timothy Still, en tant qu'administrateur indépendant. Donnie M. Hardison Jr. a poursuivi le mandat de TSTILL ENTERPRISES LLC, qui a été nommé pour une durée de trois ans, s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.

Sur la base des informations fournies par Donnie M. Hardison Jr., il satisfait aux exigences applicables pour être nommé en tant qu'administrateur indépendant conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et à la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de [●]% :

*L'assemblée générale des actionnaires décide de confirmer la nomination par cooptation, suite à la démission de TSTILL ENTERPRISES LLC, de Donnie M. Hardison Jr., et nomme par la présente Donnie M. Hardison Jr., en tant qu'administrateur indépendant de la Société au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2025 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024. La rémunération de l'administrateur sera telle que prévue par la politique de rémunération de la Société, telle qu'approuvée de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires et (sous réserve des dispositions de la politique de rémunération) telle que décidée par l'assemblée générale spéciale des actionnaires tenue le 30 Juillet 2020 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 27 mai 2021.*

**Vote:** Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés valides : 81.819.842 pour 155.969.226 actions, soit 52,46% du capital.
- (b) Votes pour ladite résolution : [●]
- (c) Votes contre ladite résolution : [●]
- (d) Abstentions : [●]

Suite à l'approbation des résolutions indiquées au point 7, le conseil d'administration de la Société est maintenant composé de (1) Michael K. McGarrity, Chief Executive Officer (CEO), administrateur exécutif et administrateur délégué (jusqu'en 2023), (2) Ahok BV, représentée par Koen Hoffman, administrateur indépendant et président du conseil d'administration (jusqu'en 2025), (3) Donnie M. Hardison Jr., administrateur indépendant (jusqu'en 2025), (4) Hilde Windels BV, représentée par Hilde Windels, administrateur indépendant (jusqu'en 2023), (5) Qaly-Co BV, représentée par Lieve Verplancke, administrateur indépendant (jusqu'en 2024), (6) RR-Invest S.à.r.l., représentée par M. Rudi Mariën, administrateur non-exécutif (jusqu'en 2024), (7) Valiance Advisors LLP, représentée par Jan Pensaert, administrateur non-exécutif (jusqu'en 2024), (8) Regine Slagmulder BV, représentée par Regine Slagmulder, administrateur indépendant (jusqu'en 2023), et (9) Eric Bednarski, administrateur non-exécutif (jusqu'en 2023).

\* \* \*



**ANNEXE A**

**PIECES AFFERENTES AUX CONVOCATIONS**

**ANNEXE B**

**REGISTRE**

**ANNEXE C**

**LISTE DE PRESENCE - PROCURATIONS**

**ANNEXE D**

**LISTE DES FORMULAIRES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

**ANNEXE E**

**COPIE (A) DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES (NON CONSOLIDÉS) DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021, (B) DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021, (C) DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES (NON CONSOLIDÉS) DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021, ET (D) DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021**

**ANNEXE F**

**COPIE DES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES (NON CONSOLIDÉS) POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31  
DÉCEMBRE 2021**

**ANNEXE G**

**COPIE DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ LE 31  
DÉCEMBRE 2021**